

1.4. Bilan ministériel du Ministère des grands travaux, de l'équipement en charge des transports aériens, terrestres et maritimes et de la décentralisation (MGT)

I. Concernant le portefeuille des grands travaux

Sur les opérations de constitution d'une réserve foncière

En 2024, il a été procédé à l'inauguration de nouveaux locaux professionnels à Faratea destinés à permettre le démarrage d'activités mécaniques et alimentaires et 2 nouvelles conventions avec des professionnels ont été signées.

II. Concernant les infrastructures (DEQ/DAC)

En 2024, 25 marchés à procédure adaptée ont été lancés ainsi que 59 appels d'offres formalisés à la Direction de l'équipement.

La politique générale en matière de maintien des ouvrages portuaires, aéroportuaires, routiers et de défense contre les eaux s'est poursuivie.

Sur les ouvrages maritimes

Des travaux de réhabilitation sur les installations portuaires ont été réceptionnés en 2024 à Teahupoo (Marina de Teahupoo), Toahotu (Marina de la pointe Riri) pour un montant en investissement de 1.5 milliards F CFP.

La réhabilitation ou la modification des débarcadères extérieurs dangereux sont prioritaires depuis le changement de gouvernement. Ainsi, les travaux de réhabilitation ou reconstruction des débarcadères extérieurs de Niau, Reao, Fakahina et Takapoto ont été notifiés fin 2024 et les travaux commenceront en 2025.

Sur les ouvrages routiers

Sur le volet prioritaire de la congestion routière, l'année 2024 a permis d'amorcer les études en vue des projets d'infrastructures à démarrer en 2026 pour fluidifier le trafic routier. Ainsi, les comptages routiers, mis à jour depuis les nouveaux horaires scolaires, ont pu être menés afin de modéliser et valider les aménagements projetés (horizon 2026, 2027). Les études pour les diverses pistes cyclables se sont également poursuivies permettant de lancer les premiers travaux dès 2025 (Tipaerui - réalisation d'un cheminement mixte piétons/vélos sur le front de mer).

Des opérations nécessaires à l'amélioration du réseau routier ont été menées sur près de 40.6 km dans l'archipel de la Société (16 km à Tahiti, 5.8 km à Moorea, 18.8 km aux ISLV). Pour les archipels éloignés, ce sont 6,85 km de voies qui ont été bétonnées aux Australes (3 km), Tuamotu (2,35 km) et Marquises (1,5 km). Ces travaux visent à réduire le nombre de chaussées en mauvais état et d'améliorer la sécurité des usagers de la route.

Sur les ouvrages aéroportuaires

En 2024, les travaux de mise en place d'un balisage lumineux sur l'aérodrome de Tikehau ont démarré. La modernisation de cette plateforme se poursuivra par les travaux d'extension de l'aérogare et la construction de la vigie en 2025.

De plus les travaux de mises aux normes 3C de l'aérodrome de Katiu ont également démarré en 2024 dans le but d'allonger et élargir la piste afin de la mettre en conformité pour l'accueil des ATR72. Au premier semestre 2025, les travaux de mise en conformité 3C des pistes de Tureia, Aratika commenceront.

Sur les ouvrages des Jeux Olympiques

Les chantiers sur la commune de Taiarapu Ouest pour les Jeux Olympiques se sont poursuivis et terminés en 2024 (Marina de Teahupoo, Aménagement de la pointe Riri - partie maritime, Passerelle de Teahupoo) pour un total de 2.4 Milliards de F CFP dont 1.3 Milliards de F CFP en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte du Service du Tourisme.

III. Concernant le portefeuille des transports terrestres

L'objectif principal du ministère est d'augmenter la mobilité durable des polynésiens tout en diminuant la congestion routière. Pour ce faire, plusieurs actions ont été poursuivies ou entamées en 2024 au nombre desquelles :

- La poursuite de l'aide au permis de conduire
Afin de favoriser l'accès de tous à la formation au permis de conduire de catégorie B, le Pays a mis en place un dispositif d'aide à son financement pour les personnes répondant à certaines conditions d'âge et de ressources.
- L'animation de la semaine européenne de la mobilité (SEM).
Du 16 au 22 septembre 2024, la Direction des transports terrestres a organisé un ensemble d'animations afin d'encourager la population à opter pour le covoiturage, à prendre le bus, à marcher et à faire du vélo à l'occasion de la 23ème édition de la SEM, relayée dans plus de 2500 villes et 40 pays à travers le monde en 2024. Ce dispositif sera reconduit au mois de septembre 2025.
- Une amélioration du transport en commun terrestre sur Tahiti.
Un projet d'avenant sur le renforcement de la qualité de service et de l'offre sur le réseau de transports publics TERE TAHITI est en cours de négociation ;
La rénovation de la gare routière de Papenoo a été réceptionnée fin octobre 2024 ;
Un marché à bons de commande relatif à la construction d'abribus sur Tahiti a été attribué en novembre 2024. Les premières livraisons d'abribus sont prévues au 1^{er} semestre 2025 ;
Une adaptation de l'offre de transports publics a été réalisée pour assurer le transport de l'épreuve des Jeux Olympiques sur Tahiti avec des services spécifiques (transport connect, transport spectateur Fan zone, transport aéroport), des infrastructures et la mise en gratuité du réseau TERE TAHITI.
- La mise en place d'une plateforme de covoiturage en Polynésie française.
Un appel à projets a été lancé par le Pays et le lauréat a bénéficié d'un financement public à hauteur de 49 000 000 F CFP permettant notamment la prise en charge d'une partie des frais relatifs aux trajets covoiturés. L'application est disponible depuis le 15 mai 2024.
- Une mission d'étude des horaires des établissements d'enseignement dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
Une étude a été initiée en novembre 2023 pour limiter l'impact de la réforme des rythmes scolaires sur la congestion routière de l'île de Tahiti et dresser les perspectives afin que cette réforme favorise, à court ou moyen terme, une fluidification des déplacements en résorbant les points durs de circulation liés aux motifs scolaires. Les résultats et préconisations de cette étude ont été transmises au ministère de l'éducation en mai 2024. Cette réflexion se poursuivra au cours des années suivantes pour réaliser les aménagements physiques et déployer d'éventuels services de mobilité scolaire complémentaires qui pourraient être mis en œuvre pour sécuriser les modes alternatifs à la dépose des enfants par les parents d'élèves ou les transports scolaires par autocars (pédi-bus, vélo, covoiturage...).
- L'étude sur la mise en œuvre de voies réservées ou d'un transport en commun en site propre (TCSP)
Le Schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE) et le Schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti (SDTCDD) prévoient, dans leurs programmes respectifs, la

mise en service d'un TCSP structurant à long terme, qui formerait à terme la colonne vertébrale de la mobilité au sein de l'agglomération. En 2024, les 1ères études ont été lancées afin de voir aboutir ce projet.

IV. Concernant le portefeuille des transports interinsulaires

Le Pays organise et développe les dessertes maritimes et aériennes avec l'objectif de désenclaver son territoire, d'assurer un développement économique durable et de préserver son environnement.

- Le désenclavement du territoire

La Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM) s'assure du respect, par les armateurs bénéficiant de licences d'exploitation, de leurs obligations de service public, ce afin de garantir une desserte maritime (passagers et marchandises) sur toutes les îles habitées de la Polynésie française. Elle réorganise en outre, au quotidien et en cas de besoin, les périples des différents moyens nautiques affectés à cette desserte en cas d'impossibilité pour un armateur d'honorer les obligations précitées.

- Le développement économique durable

- Afin d'assurer une gestion raisonnée et maîtrisée notre espace maritime lagunaire, le Pays a développé le téléservice ESCALE. Il s'agit d'un portail de réservation, point d'entrée unique des plaisanciers désireux de découvrir nos archipels, permettant l'accès à une infrastructure maritime (quai, darse, etc.), à une baie ou à un espace maritime dédié pour le stationnement, le mouillage et/ou le débarquement des personnes à terre. Ce téléservice a été rendu obligatoire pour les navires de plaisance. Cette réservation de place ou droit d'usage sera prochainement associée, en contrepartie, au paiement d'une redevance modulable prenant en compte la durée d'occupation de notre espace public maritime et des services ou prestations proposés.
- L'expédition de marchandises par voie maritime dans les îles nécessite un traitement administratif fastidieux et de nombreux déplacements. En collaboration avec les professionnels (armateurs et chargeurs), le Pays a dématérialisé les plannings de desserte maritime et le traitement du connaissance au travers du téléservice « REVATUA ».

- La préservation de l'environnement

- En collaboration avec les communes, les organisations de protection de l'environnement, les représentants du secteur de l'économie bleue et les professionnels du tourisme nautique, le Pays poursuit depuis plusieurs années, dans le lagon de chacune de nos îles, un travail de délimitation de zones de mouillages avec pour objectif de préserver l'environnement marin, d'améliorer la sécurité des navires et des usagers et de promouvoir une navigation responsable. La définition de ces zones de mouillages s'accompagne d'un rappel de l'interdiction de tout comportement pouvant porter atteinte à l'environnement mais aussi et surtout de l'installation de mouillages écologiques.
- Dans le cadre du plan de résorption des épaves et navires abandonnés, le Ministère des Grands Travaux, de l'Équipement, en charge des Transports aériens, terrestres et maritimes, a organisé en 2024 le démantèlement et l'évacuation de plusieurs épaves abandonnées sur le domaine public maritime.